



INSCRIPTION VOISINS GRS

2018 – 2019



FICHE D'INSCRIPTION PAR GYMNASTE

J'INSCRIS UN ENFANT OU MOI-MÊME AU CLUB DE VOISINS GRS

GYMNASTE

NOM : GROUPE GR :
PRENOM : MAIL :@.....
DATE NAISSANCE : ... / ... / ☎ :
TAILLE DEBARDEUR* : Taille enfant : 5, 6, 8, 10, 12, 14 ans ou Taille adulte : 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46 (Entourer la taille correspondante)
* Le débardeur est inclus dans l'inscription des groupes loisirs et compétitions ; Possibilité d'en commander un second au prix de 15€
Il est proposé au prix de 15 € pour les groupes babies, adultes et seniors.

MERE

NOM :
PRENOM :
MAIL :@.....
☎ :

PERE

NOM :
PRENOM :
MAIL :@.....
☎ :

Adresse
.....

Adresse
.....

JE DEPOSE UN DOSSIER D'INSCRIPTION (ET DEVIENT ADHERENT AU CLUB)

Je soussigné(e) _____ représentant légal de _____ certifie avoir pris connaissance des documents suivants et m'engage à en suivre les recommandations associées.

- « Liste des éléments à fournir pour la constitution du dossier d'inscription »
- « Règlement intérieur du club de Voisins GRS.
- « Formulaire l'assurance ALLIANZ FFG. Assurance facultative et complémentaire à l'assurance de base intégrée à l'achat de la licence.

JE SUIS REPRESENTANT LEGAL D'UNE GYMNASTE EN COMPETITION

Je soussigné(e) _____ représentant légal de _____ certifie avoir pris connaissance des documents suivants et m'engage à en suivre les recommandations associées.

- « Fiche engagement en compétition »

JE SUIS MEMBRE DU CLUB : BENEVOLE, ENCADRANTE

Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance des documents cochés ci-dessous selon ma participation ; et m'engage à en suivre les recommandations associées.

- « Charte du membre bénévole ». Veuillez cocher cette case si vous souhaitez devenir membre bénévole
- « Charte de l'encadrante. Veuillez cocher cette case si vous êtes partie de l'équipe encadrante, non salarié.
- « Charte de juge » Veuillez cocher cette case si vous êtes juge lors des compétitions.

JE DONNE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) _____ accepte ou refuse que tout(e) photographie/film de ma fille en entraînement, compétition et gala soit diffusé sur <https://www.voisinsgrs.com> ou <https://fr-fr.facebook.com/voisinsgrs>

Date et signatures précédées de la mention « lu et approuvé » :

Gymnaste

Mère

Père ou Tuteur légal



INSCRIPTION VOISINS GRS

2018 – 2019



FICHE D'INFORMATION MEDICALE

NOM et prénom (gymnaste)

Date de naissance

Catégorie

CERTIFICAT MEDICAL

Je fournis un certificat médical de moins de 3 mois si :

- Le dernier certificat médical fourni date de plus de 3 ans
- Je ne souhaite pas répondre au questionnaire médical ci-dessous ou l'une des réponses est « oui »
- Je suis nouvel inscrit au club
- Je suis nouvel inscrit dans la catégorie « Compétition » (même si j'étais déjà inscrit au club comme loisirs)

QUESTIONNAIRE MEDICAL Loi 2016-1157 du 24 août 2016 (Art. D231-1-1 à D231-1-5 du code du sport)

En lieu et place d'un certificat médical, je **réponds au questionnaire ci-dessous** (CERFA 15699, www.formulaires.modernisation.gouv.fr) si j'ai fourni un certificat médical lors de l'inscription 2016-2017 ou saison 2017-2018.

Pour les **loisirs**, le certificat contient la mention « **apte pour la pratique de la gymnastique rythmique** »

Pour les **compétitions**, le certificat contient la mention « **apte pour la pratique de la gymnastique rythmique en compétition** »

Attention : si vous répondez « oui » à une question, un certificat médical datant de moins de 3 mois est indispensable.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Je soussigné(e) _____ représentant légal de _____ atteste sur l'honneur l'exactitude des réponses fournies.

Date et signature du représentant légal, précédées de la mention « lu et approuvé » :



INSCRIPTION VOISINS GRS

2018 – 2019



Merci de remplir en 2 exemplaires l'autorisation de soins médicaux.

AUTORISATION SOINS MEDICAUX

Pour le dossier entraîneur

NOM, prénom (gymnaste) :

Catégorie :

Je soussigné(e) _____ représentant légal de _____ autorise les responsables du club « Voisins GRS » à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, maladie contagieuse ou toute autre affection grave, après consultation d'un praticien. *Je m'engage à rembourser à « Voisins GRS » l'intégralité des frais médicaux et pharmaceutiques déboursés éventuellement pour mon compte.*

Autorise N'autorise pas (cocher la case correspondante)

En mon absence, la personne à prévenir en cas d'urgence est :

Nom _____ ☎ Portable : _____ Lien de parenté _____

Nom _____ ☎ Portable : _____ Lien de parenté _____

Informations particulières et utiles à communiquer à l'équipe de « Voisins GRS » : Traitement en cours, précautions à prendre, allergies, médicaments non autorisés... _____

Date et signature du représentant légal, précédées de la mention « lu et approuvé » :

AUTORISATION SOINS MEDICAUX

Pour le dossier administratif

NOM, prénom (gymnaste) :

Catégorie :

Je soussigné(e) _____ représentant légal de _____ autorise les responsables du club « Voisins GRS » à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, maladie contagieuse ou toute autre affection grave, après consultation d'un praticien. *Je m'engage à rembourser à « Voisins GRS » l'intégralité des frais médicaux et pharmaceutiques déboursés éventuellement pour mon compte.*

Autorise N'autorise pas (cocher la case correspondante)

En mon absence, la personne à prévenir en cas d'urgence est :

Nom _____ ☎ Portable : _____ Lien de parenté _____

Nom _____ ☎ Portable : _____ Lien de parenté _____

Informations particulières et utiles à communiquer à l'équipe de « Voisins GRS » : Traitement en cours, précautions à prendre, allergies, médicaments non autorisés... _____

Date et signature du représentant légal, précédées de la mention « lu et approuvé » :



INSCRIPTION VOISINS GRS

2018 – 2019



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Documents indispensables à toute inscription

1/ La fiche d'inscription dûment remplie et signée (p.1 à imprimer séparément sans verso)

2/ La fiche d'information médicale dûment remplie et signée (p.2 à imprimer séparément sans verso) excepté si vous fournissez un certificat médical.

3/ L'autorisation de soins dûment remplie et signée (p.3 à imprimer séparément sans verso)

4/ Le règlement des cours (uniquement par chèque)

- Règlement en une seule fois pour l'ensemble de l'année. Chèque encaissé en octobre.
- Ou règlement en 3 chèques, le premier intègrera l'adhésion annuelle. Chèques encaissés en octobre, janvier et avril.

5/ Le bulletin FFG dûment rempli et signé par tous, y compris ceux qui choisissent de ne pas y souscrire. Il sera fourni le jour de l'inscription.

6/ Une photo sous format électronique nécessaire pour la validation de la licence.

Une photo récente de la gymnaste sera envoyée par mail grs.voisins@gmail.com à l'inscription.

Merci de mentionner le nom et prénom de la gymnaste, de l'encadrante ou du bénévole.

Tous les documents cités ci-dessus doivent impérativement être remis lors de l'inscription. En l'absence de dossier complet, votre enfant ne sera pas admis sur le praticable, et ce jusqu'à régularisation.

Documents demandés en option

- La **charte de membre bénévole** (pour les adhérents élus au comité directeur lors de l'assemblée générale)
- La **charte de l'encadrante**
- La **charte de juge**

Les pièces jointes :

L'ensemble des adhérents recevra une pièce jointe : « le fichier d'inscription complet » comprenant la fiche d'inscription, la fiche d'informations médicales, le règlement intérieur, l'engagement en compétition, le planning et tarif, la charte du bénévole.

Les gymnastes en compétitions recevront en plus un fichier comprenant les chartes encadrantes et charte juge.



INSCRIPTION VOISINS GRS

2018 – 2019



REGLEMENT INTERIEUR

Ce document est un véritable engagement, prenez le temps de le lire.

OBJET DE L'ASSOCIATION

L'association « Voisins GRS » est une association loi 1901, affiliée à la FFG (Fédération Française de Gymnastique), dont l'objet est la pratique de la Gymnastique Rythmique (GR) et de sports connexes. Cette affiliation signifie un engagement aux principes de la fédération et une licence pour tous les membres.

Le club est labellisé « Petite enfance » par la fédération française de gymnastique, depuis 2013.

A travers ses activités, l'association porte les valeurs suivantes : esprit d'équipe, plaisir et respect, mais aussi rigueur, autonomie et goût de l'effort. Aucun autre message ne sera toléré.

Les informations concernant la vie du club sont disponibles sur le site internet officiel <https://www.voisinsgrs.com>

L'utilisation de la correspondance électronique sera privilégiée pour toutes les communications avec les adhérents.

INSCRIPTION

Est membre du club toute personne, pratiquante ou non pratiquante, à jour du paiement de l'adhésion individuelle (comprenant les frais d'inscription, l'affiliation FFG, la licence FFG et l'assurance de base).

Pour les membres pratiquants, l'inscription comprend :

- L'adhésion individuelle (FFG)
- La cotisation annuelle destinée à couvrir les frais d'enseignement
- Le certificat médical

En cas de non-paiement ou d'absence de certificat médical, **la gymnaste est automatiquement exclue des cours et des compétitions** jusqu'à la régularisation administrative.

En cas d'arrêt de la pratique sportive en cours d'année, seule la cotisation pourra être remboursée au prorata des cours manqués (pour un minimum d'1 trimestre) et ce, seulement dans les deux cas suivants :

- o Arrêt sur prescription médicale,
- o Déménagement hors commune.

L'adhésion à la fédération ne peut être remboursée.

L'inscription à l'association implique l'accord total et sans restriction du présent règlement intérieur.

VOLS OU DEGRADATION

Les parents sont invités à ne confier aux gymnastes ni objet de valeur, ni somme d'argent lors des entraînements ou des compétitions. L'association ne pourra être tenue pour responsable des vols qui pourraient avoir lieu en particulier dans les vestiaires du gymnase.

Les gymnastes sont tenues de respecter les installations et le matériel mis à leur disposition ainsi que le règlement intérieur du gymnase qu'elles fréquentent.

Tout vol ou dégradation volontaire des installations sera considéré comme une faute grave, susceptible de conduire à la radiation de l'association par le comité directeur après audition de l'auteur des faits et de ses parents. La sanction de radiation n'est pas exclusive d'éventuelles poursuites.



INSCRIPTION VOISINS GRS

2018 – 2019



COMPORTEMENT ET RESPECT DU GYMNASTE

Respect des personnes

Aucun message, de quelque nature que ce soit (notamment religieux, commercial ou politique), ni aucun signe ostentatoire ne sera toléré. Les gymnastes doivent, en toutes circonstances, avoir une attitude correcte et respectueuse à la fois envers l'encadrement, les autres gymnastes, mais aussi le personnel du gymnase. Cette attitude doit rester positive lors des cours mais également en dehors, notamment sur les réseaux sociaux.

Respect des horaires

Les gymnastes sont pris en charge par les entraîneurs selon des horaires communiqués lors de l'inscription.

Les gymnastes doivent se rendre au vestiaire au minimum 10 minutes avant le début des cours

Ces horaires pourront être aménagés en fonction de certaines manifestations. Les familles en seront préalablement informées.

Assiduité

La présence des gymnastes est nécessaire pour tous les entraînements qui leur sont réservés.

En cas d'absence d'une gymnaste, les parents ou la gymnaste sont priés d'en informer un membre du club par téléphone ou par mail grs.voisins@gmail.com.

La reprise des cours, après une absence pour raison médicale, peut être soumise à certificat médical, selon l'appréciation du responsable technique. Ce certificat mentionnera, « avis favorable à la reprise » ou « contre-indication à la pratique »

La présence de toutes des gymnastes est également demandée pour les manifestations organisées par le club : spectacle de Noël et Gala de Juin.

Tenues

Les gymnastes doivent adopter une tenue correcte et descente dans le gymnase et ses abords. Les changements de tenue se font dans le vestiaire et interdits dans le gymnase, lieu ouvert à la pratique sportive municipale. Pas de démonstration de signe religieux ou politique.

La tenue pour les entraînements (y compris pour le spectacle de Noël et le Gala de fin d'année) est la suivante :

Cours baby	débardeur et cycliste noir, chaussettes, cheveux attachés
Cours loisirs	débardeur et short noir, chaussettes, cheveux attachés
Cours pré-compétition et compétition	débardeur, brassière noire et short noir, chaussons ½ pointes, cheveux attachés

En hiver, la veste d'entraînement (à défaut un gilet) et un collant sont acceptés.

ORGANISATION DES ACTIVITES

Déroulement des activités

Aucune intervention extérieure n'est admise pendant le déroulement des cours qui sont placés sous la responsabilité de l'encadrement technique.

Les vestiaires sont strictement réservés aux gymnastes. Les parents ne sont pas autorisés à assister au cours.

Responsabilités

L'encadrement technique composé d'un ou de plusieurs éducateurs et de moniteurs, décide de l'affectation des gymnastes dans les différents groupes.

Les entraînements sont assurés par des moniteurs formés par la fédération et/ou supervisés par un éducateur diplômé d'état.

Avant et après les heures d'entraînement, les gymnastes ne sont pas sous la responsabilité du club. Les parents doivent les accompagner jusqu'à leur prise en charge par l'encadrement technique et les récupérer à l'issue des cours. Les parents qui n'accompagnent pas leur enfant jusqu'à la salle le font sous leur propre responsabilité.



INSCRIPTION VOISINS GRS 2018 – 2019



ENGAGEMENT EN COMPETITION 1/2

ENGAGEMENT EN COMPETITION

L'équipe technique pourra proposer à votre enfant, selon son âge, sa motivation et ses progrès, un accès en CF – Coupe Formation, puis à la compétition.

Voici des informations pratiques à connaître afin de mieux vous préparer à ce moment.

L'année de la coupe formation, votre enfant est en préparation à la compétition et suivra deux cours par semaine. Pour valider l'accès à la compétition l'année suivante, il se présentera à deux échéances (en général, en mars et en juin) lui permettant de valider ses acquis.

L'année qui suit la coupe formation, votre enfant accèdera à la compétition et suivra deux voire trois cours par semaine, selon ses compétences et votre accord préalable.

L'accès en compétition n'est possible qu'après une saison en Loisirs compétitifs, pour celles qui n'ont pas passées les CF.

Une fois en compétition, **l'assiduité aux cours est une garantie de cohésion du groupe** et de la qualité de l'enseignement. La présence aux entraînements est donc indispensable.

Toutefois en cas d'absence, nous vous remercions de prévenir au plus tôt le club grs.voisins@gmail.com

Votre enfant pourra, toujours selon ses compétences, être engagé en compétition ensemble ou en compétition ensemble et compétition individuelle.

Les gymnastes engagées en compétition doivent se présenter à toutes les convocations. Les gymnastes respecteront les prescriptions des convocations à chaque compétition.

Attention, les absences aux compétitions ensemble pénalisent le groupe.

En cas de désistement tardif d'une gymnaste, en particulier pour les ensembles, les conséquences pour le club sont importantes d'un point de vue sportif et financier. **Aucun désistement ne sera donc accepté sans motif valable.** En cas de manquement à cette règle, les sanctions financières encourues par le club seront à la charge des familles, d'autres sanctions pouvant également être prises par le club.

TENUES

La tenue d'entraînement

La tenue d'échauffement reste le short noir, les demi-pointes, le débardeur du club et la veste du club pour les gymnastes qui en ont fait l'acquisition.

La tenue de compétition : le Justaucorps

Pour les compétitions ensembles, le justaucorps d'ensemble est prêté par le club.

Pour les compétitions individuelles, le justaucorps individuel est à la charge de la gymnaste ou (à défaut) loué au club par la gymnaste.

Les justaucorps du club, prêtés ou loués sont soumis à caution. (Voir fiche des tarifs)

L'entretien et le nettoyage sont assurés par la famille pendant toute la durée du prêt. Attention, les justaucorps sont fragiles, nous vous **remercions de les laver à la main, sans trempage et les sécher à plat.** (Pas de sèche-linge) Ils sont à remettre au club après la fin des compétitions. Le chèque de caution sera alors restitué ou déchiré.



INSCRIPTION VOISINS GRS

2018 – 2019



ENGAGEMENT EN COMPETITION 2/2

Engins

Le club fournit les engins **pour les compétitions ensembles**. En cas de perte, les gymnases devront rembourser le prix d'un engin neuf. En cas de dégradation, il sera demandé une compensation financière. Lors des compétitions ensembles, **une gymnaste est chargée pour le groupe d'emmener les engins sur le lieu de compétition et de les récupérer**. Ils seront à rapporter au gymnase au cours suivants.

Les gymnastes qui pratiquent la compétition individuelle doivent disposer de leur propre matériel. Le club effectue les achats groupés et vous demande le remboursement d'un engin.

De façon générale, il est demandé à ce que les tenues et engins prêtés par le club soient correctement entretenus et transportés, puis restitués au club.

DEPLACEMENTS

Pour le bon déroulement des compétitions : départementales, régionales et zones, **nous demandons aux parents d'accompagner et de supporter leurs enfants aux compétitions**. Vous pouvez vous organiser entre parents afin d'encourager les gymnastes du club.

Il est toutefois demandé aux parents de ne pas s'immiscer dans leur déroulement.

Les gymnastes devront impérativement respecter les dates et horaires donnés par l'encadrement technique.

Il est à noter qu'à partir du niveau « zone » l'accès à la compétition, au non adhérent, est payant.

Pour les déplacements nationaux ou internationaux, les autorisations de transport, de sortie du territoire, d'intervention médicale ou chirurgicale seront demandées aux parents. L'intégralité des frais engagés par les entraîneurs ou l'équipe encadrante sera à la charge du Club.

En ce qui concerne les gymnastes, une participation financière forfaitaire sera demandée aux familles sur décision du Bureau. Le reste sera pris en charge par le club.

CONCLUSION

Il faut savoir que, comme toute compétition dont le résultat dépend de l'appréciation d'un jury, les résultats peuvent sembler ne pas correspondre à la prestation des gymnastes. Quoi qu'il en soit, vos encouragements sont la meilleure des récompenses, pour nos gymnastes.

Sachons encourager nos gymnastes, quel que soient les résultats.



INSCRIPTION VOISINS GRS

2018 – 2019



CHARTRE DU BENEVOLE 1/1

MEMBRE DU COMITE DIRECTEUR

Le Club Voisins GRS est un club qui défend les valeurs du sport. Le club valorise l'engagement, l'enthousiasme et favorise le développement de ses compétences.

A tous les postes, y compris pour les bénévoles, chacun s'engage à défendre les valeurs du club et apporter le maximum aux gymnastes.

Les engagements du membre bénévole, élu au comité directeur lors de l'assemblée générale, sont décrits dans cette charte.

ENGAGEMENT DU CLUB VIS-A-VIS DU BENEVOLE MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION

En accueillant le bénévole, le club Voisins GRS s'engage à :

- ✓ A le licencier afin qu'il devienne adhérent du club
- ✓ A lui fournir un tee-shirt au couleur du club, permettant aux autres adhérents de l'identifier lors des manifestations ou événements
- ✓ A lui proposer une mission conforme à ses possibilités et qui correspond aux besoins du club
- ✓ A l'informer des activités et de l'organisation du club
- ✓ A proposer aux membres du bureau (uniquement), une fiche de mission précisant les actions à mener

ENGAGEMENT DU BENEVOLE, MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION VIS-A-VIS DU CLUB

En rejoignant le club Voisins GRS le bénévole s'engage à :

- ✓ A adhérer aux valeurs du club : écoute, respect, rigueur, encouragement, attitude positive et à être porteur de l'image du club
- ✓ A être responsable de l'action qui lui est confiée en l'assurant avec sérieux, compétence, discrétion et régularité
- ✓ A faire preuve de discrétion quant à la gestion du club, et ne pas divulguer les informations confidentielles ou exprimées en réunion technique ou administrative, et en assemblée générale.
- ✓ A défendre les intérêts du club et non ses propres intérêts (ou ceux de ses proches).
- ✓ A être solidaire en participant pleinement aux événements organisés par le club : spectacle, gala et compétition, dans un esprit de dialogue et de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés

Nom, prénom du bénévole :

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

TARIF DES COMPETITIONS SAISON 2018-2019

	Inscription annuelle	Inclus dans le tarif
1 cours par semaine	285 €	Dont 66€ d'adhésion obligatoire et le débardeur du club
2 cours par semaine	360 €	Dont 66€ d'adhésion obligatoire et le débardeur du club
3 cours par semaine	420 €	Dont 66€ d'adhésion obligatoire et le débardeur du club

Autres tarifs

Réduction	A partir de deux inscriptions annuelles, chaque adhérent profitera d'une réduction de 10% sur sa facture globale.
Stages	Des stages, pendant les vacances scolaires, sont proposés au tarif unique de 50€. Les dates et horaires seront communiqués ultérieurement.